



*Mairie de Palaja*

11570

Tel 04 68 79 62 15

POLICE MUNICIPALE

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT<sup>1</sup>

(Dépôt – Echafaudage – Dépôts divers)

**Nom et Prénom du demandeur ou entreprise responsable du chantier :**

.....  
.....

Adresse : n° et rue : .....

Téléphone : .....Fax ou mail : .....

**MOTIF :** .....

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'occuper le domaine public pour :

- Installation d'un échafaudage

- Dépôt d'une benne de gravats

- Autre (préciser).....

à l'adresse suivante : .....

.....

pour la période du.....au.....

- Sur la chaussée

- Sur le trottoir

La surface occupée sera de :

Longueur :.....mètres.

Largeur : .....mètres.

Surface totale : .....m<sup>2</sup>.

**Je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des véhicules et des piétons de jour comme de nuit.**

Fait à PALAJA (11), le .....

Signature

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, dans le cadre d'une obligation légale, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion de l'occupation du domaine public. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie, la police municipale, l'autorité territoriale, et le cas échéant les services de secours et la préfecture. Les données sont conservées au regard des préconisations de la circulaire DGP/SIAF/2014/006. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (sous certaines conditions), et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : [policem@mairie-palaja.fr](mailto:policem@mairie-palaja.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

<sup>1</sup> A remplir par le demandeur et à adresser au moins dix jours ouvrés avant la date prévue d'occupation du domaine public. Toute demande incomplète sera refusée.

